Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Où en est le Covid en Vaucluse ?



Après une forte hausse du taux d'incidence du Covid-19 en Vaucluse (484 pour 100 000 habitants en semaine 32), le département enregistre une décrue tout aussi spectaculaire pour atteindre désormais un niveau de 166 pour 100 000 habitants en semaine 36 (du mardi 7 au mardi 14 septembre). Un taux quasi comparable à ceux observés en fin d'année 2020, mais encore au-dessus de ceux de la fin du printemps.

Pertuis et la Cove en première ligne

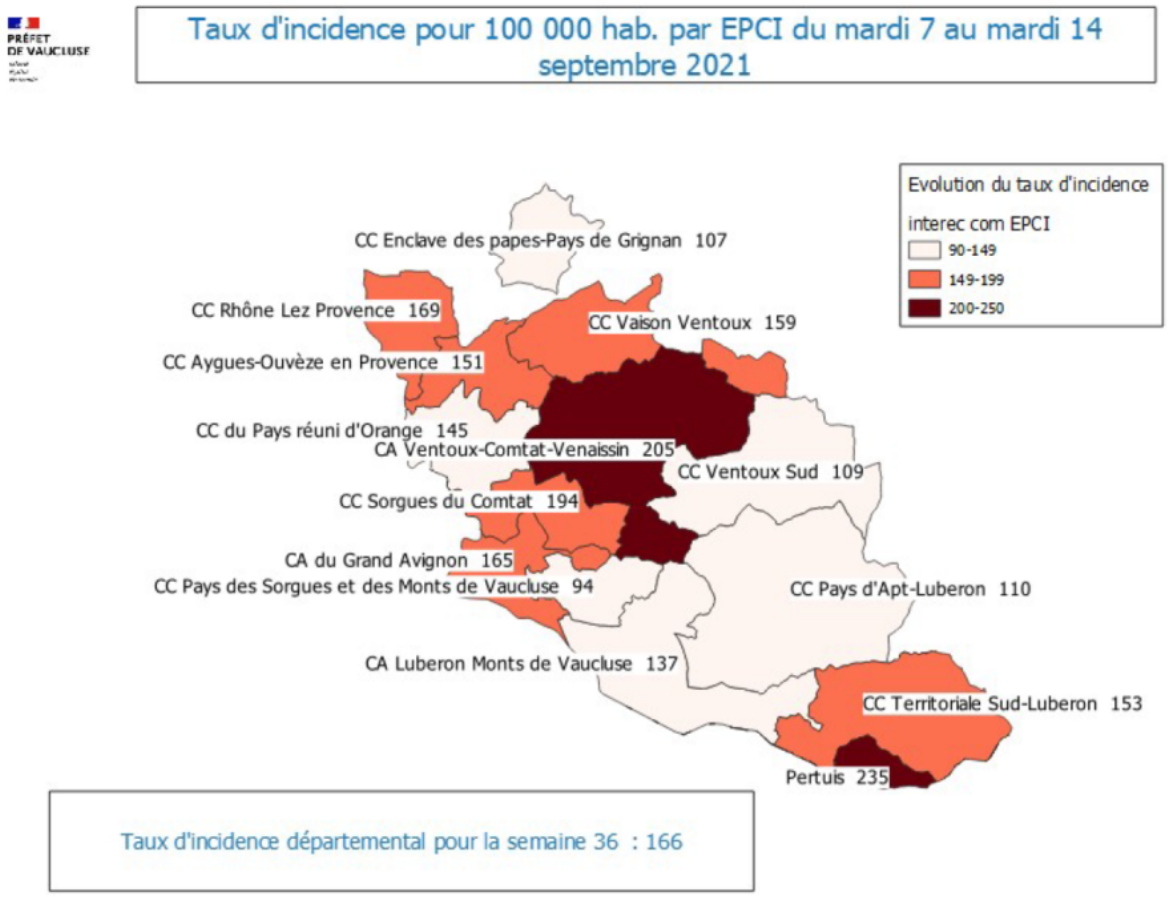
A ce jour, les territoires de Pertuis (235 de taux d'incidence) et de la Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) avec un taux de 205 sont les plus impactés du département (détail dans la carte ci-dessous). Suivent ensuite, les Sorgues du Comtat (194), le Grand Avignon (165) ainsi que Vaison-Ventoux (159). A l'inverse, les Pays des Sorgues et monts de Vaucluse (94) et l'Enclave des papes-Pays de Grignan (107) sont les zones les plus préservées.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Omniprésence du variant Delta

Actuellement, parmi les Vauclusiens contaminés, 97% le sont par le variant Delta. Dans le même temps, selon l'ARS (Agence régionale de santé) 117 personnes sont hospitalisées en Vaucluse dont 14 en réanimation et soins intensifs (moyenne d'âge d'un peu plus de 55 ans et aucun patient n'est vacciné), 70 en hospitalisation conventionnelle et 33 en soins de suite et réadaptation. Pour rappel, Le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre 2020, avec 526 personnes hospitalisées. Par ailleurs, on dénombre 1 137 décès depuis le début de la pandémie (951 en hôpital dont 8 la semaine dernière) et 186 en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

« Aujourd'hui, aucun patient vauclusien présent en réanimation n'était vacciné. »

79,5% des Vauclusiens totalement vaccinés

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

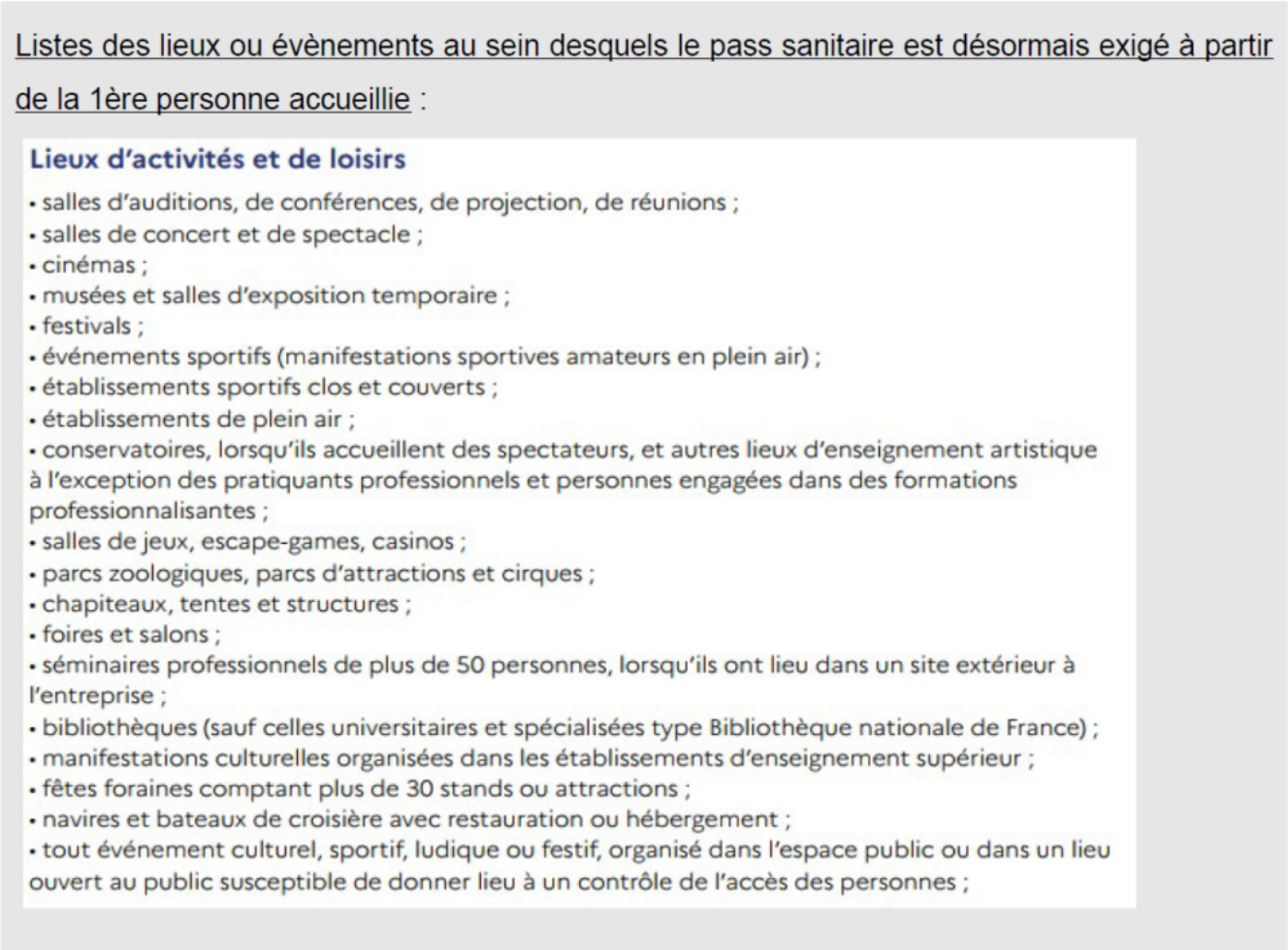
Côté campagne de vaccination, 409 213 personnes âgées de 12 ans et + ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 84,8% de la population (85,8% au niveau national). Ils sont aussi 383 686 personnes âgées de 12 ans et plus à afficher avec un 'schéma vaccinal complet' dans le département soit 79,5% de la population (80,9% au niveau national). Pour poursuivre cette campagne, outre les centres de vaccination habituel, il a été décidé de maintenir ouvert (sur des horaires resserrés de 14 à 19h) le centre de vaccination éphémère situé dans la galerie marchande de Carrefour Courtine à Avignon. Objectif : 300 vaccinations par jour y compris sans rendez-vous. Le centre de vaccination éphémère au sein de l'université d'Avignon à destination des étudiants ainsi que de tous les établissements d'enseignement supérieur du département reste aussi accessible jusqu'au 30 septembre. Le vaccinobus de la Région Sud effectuera également des opérations de vaccination dans une dizaine de lycées et collèges à Avignon, Orange, Carpentras, Cavaillon, Pertuis, Vedène et Apt.
Par ailleurs, un dispositif expérimental destiné à améliorer la couverture vaccinale des personnes âgées de 80 ans et plus résidant dans 14 communes du département a vu le jour. Il s'appuie notamment sur les pharmacies, les centres de vaccination de proximité et les IDE (Infirmière diplômée d'Etat) à domicile.

> « L'application du Pass sanitaire sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre. »

Fin de la gratuité des tests PCR et application du Pass sanitaire
Les tests PCR deviendront payants à la mi-octobre, sauf prescription médicale, « afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été encore communiquée.
Dans le département, la préfecture de Vaucluse rappelle que « le Pass sanitaire est exigé pour les personnes majeures et s'applique au public, dès la 1ère personne accueillie, fréquentant les lieux et évènements déjà concernés auxquels sont désormais ajoutés d'autres lieux / évènements et/ou activités (voir liste ci-dessous) présentant un risque de diffusion épidémique élevé, notamment en cas de risque d'attroupement ou de présence statique d'un nombre élevé de personnes. »
Son application sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre. Le Pass s'applique aussi aux touristes étrangers.
En Vaucluse, 5 centres commerciaux de plus de 20 000m² sont aussi concernés : Auchan Le Pontet, Ikea Vedène, Cap Sud et Mistral 7 à Avignon et Leclerc Carpentras.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Listes des lieux ou évènements au sein desquels le pass sanitaire est désormais exigé à partir de la 1ère personne accueillie :

Lieux d'activités et de loisirs

- salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions ;
- salles de concert et de spectacle ;
- cinémas ;
- musées et salles d'exposition temporaire ;
- festivals ;
- événements sportifs (manifestations sportives amateurs en plein air) ;
- établissements sportifs clos et couverts ;
- établissements de plein air ;
- conservatoires, lorsqu'ils accueillent des spectateurs, et autres lieux d'enseignement artistique à l'exception des pratiquants professionnels et personnes engagées dans des formations professionnalisantes ;
- salles de jeux, escape-games, casinos ;
- parcs zoologiques, parcs d'attractions et cirques ;
- chapiteaux, tentes et structures ;
- foires et salons ;
- séminaires professionnels de plus de 50 personnes, lorsqu'ils ont lieu dans un site extérieur à l'entreprise ;
- bibliothèques (sauf celles universitaires et spécialisées type Bibliothèque nationale de France) ;
- manifestations culturelles organisées dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- fêtes foraines comptant plus de 30 stands ou attractions ;
- navires et bateaux de croisière avec restauration ou hébergement ;
- tout événement culturel, sportif, ludique ou festif, organisé dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public susceptible de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes ;

Les mesures de soutien à l'économie 84

Depuis le début de cette crise sanitaire 23 334 entreprises vauclusiennes ont bénéficié du Fonds de solidarité. Ce fonds créé par l'Etat et les régions pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, a permis de verser 372,07M€ d'aides directes aux entreprises concernées en complément d'autres mesures ou d'autres aides qu'elles peuvent avoir par ailleurs. En Vaucluse, le dispositif a surtout bénéficié au secteur de l'hébergement et restauration (141,7M€), à celui du commerce (65,4M€) ainsi qu'à celui des arts, spectacles et activités récréatives (31,1M€). Dans ce cadre, ce sont surtout les entreprises de 1 ou 2 salariés (107,3M€) qui en ont profité devant celles de 3 à 5 salariés (46,5M€), 10 salariés ou plus (36,8M€), 0 salarié (36,4M€), 6 à 9 salariés (22,9M€) et les établissements non-employeur (5,1M€).
Dans le même temps, le report des échéances fiscales se monte à 10,17M€ et les aides supplémentaires aux artisans et commerçants à 11,11M€.
Enfin, le montant des PGE (Prêt garanti par l'Etat) accordé en Vaucluse s'élève à 1,05 milliards d'euros. Ainsi, au total depuis le début de la pandémie, le département a bénéficié de 1,44 milliards d'euros

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

d'aides dont 363,7M€ pour le commerce, 230,9M€ pour l'hébergement/restauration et 106,3M€ pour la construction.

Covid-19 de l'enfant et arrêt de travail du parent-salarié



Suite au récent communiqué du gouvernement concernant le statut vaccinal des parents, de nombreux parents-salariés ont recherché des informations sur leurs possibilités de garde en cas de contamination de leur enfant par le Covid-19 ou de fermeture de classe pour cause sanitaire. Les éditions Tissot propose d'y voir plus clair dans ces règles applicables sujettes à diverses interprétations.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

« Les salariés ayant un enfant testé positif au Covid-19 peuvent demander à bénéficier d'un arrêt de travail pour personne cas contact identifiée par l'Assurance maladie s'ils ne peuvent pas télétravailler, explique les éditions Tissot, éditeur spécialiste du droit social. Ce dispositif concerne là-aussi les parents d'enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt ainsi que les parents d'enfants en situation de handicap sans limite d'âge. »

« Cet arrêt est en principe de 7 jours. Le salarié bénéficie des IJSS (Indemnités journalières de la sécurité sociale) et du complément employeur sans condition d'ouverture du droit et sans application des délais de carence jusqu'au 30 septembre 2021 (voir : Arrêt de travail lié au Covid-19 : le régime dérogatoire est prorogé jusqu'au 30 septembre 2021). »

Quid des salariés vaccinés ?
« Toutefois, une difficulté se pose pour les salariés vaccinés. Ils n'ont en effet pas à s'isoler et ne sont pas identifiés comme cas contact. Peuvent-ils dès lors bénéficier d'un arrêt de travail ? A la lecture des textes, l'arrêt de travail peut aussi être accordé aux salariés dont l'enfant fait l'objet d'une mesure d'isolement, d'éviction ou de maintien à domicile et qui ne peuvent pas bénéficier de l'activité partielle. Or un enfant positif au Covid-19 doit bien s'isoler. Ce dispositif semble donc applicable aux salariés vaccinés même s'ils ne sont pas eux-mêmes cas contact. »

« Le ministère du Travail a confirmé qu'un parent d'un enfant Covid-19 peut bénéficier des indemnités journalières dérogatoires sans délai de carence, avec un complément employeur, et ce qu'il soit vacciné ou non, rappelle les éditions Tissot. Cela vaut pour un seul des deux parents lorsqu'il ne peut pas télétravailler. Il est précisé que la plateforme de contact tracing de l'Assurance-Maladie contactera directement les parents concernés pour leur délivrer un arrêt de travail et les indemnités journalières. Puis, d'ici un mois, les parents concernés pourront bénéficier d'indemnités journalières en déclarant directement leur arrêt de travail sur le téléservice declare.ameli.fr. »

Le point sur la situation sanitaire en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Le niveau des contaminations liées à l ‘épidémie de covid 19 tend à se stabiliser mais à un niveau encore trop haut en Vaucluse. Le taux d’incidence du virus pour 100 000 habitants est de 406, c’est le deuxième taux le plus haut de la région Paca, qui demeure à ce stade la région qui enregistre le plus fort taux d’incidence en France.

Au 31 août 2021, 132 personnes sont encore hospitalisées pour la Covid-19 dont 16 en réanimation et 34 en soins de suite et de réadaptation, maintenant une tension sur le système de soins à un niveau tel que le ‘plan blanc‘ a été déclenché en région Provence-Alpes-Côte d’Azur à compter du 4 août 2021. « Face à cette dynamique épidémique préoccupante, des mesures générales de lutte contre la propagation du virus Covid-19 sont nécessaires », déclare la prefécture de Vaucluse. En conséquence, cette dernière a décidé la mise en œuvre de mesures contre la propagation épidémique applicables du 1er jusqu’au 21 septembre 2021.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

L'application du pass sanitaire reste obligatoire

Dans les établissements de plus de 20 000 m²:

- le magasin Ikea à Vedène ;
- le centre commercial Auchan Avignon Nord au Pontet ;
- le centre commercial Cap Sud Avignon ;
- le centre commercial Auchan Mistral 7 à Avignon ;
- le centre commercial E.Leclerc Carpentras.

En revanche, le pass sanitaire ne sera pas exigé pour les établissements suivants qui accueillent des professionnels du transport routier dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle sanitaire, il s'agit des établissements suivants :

- Le Mistral – Les Gresses Basses – RN7 – 84840 Lapalud
- Le Relais La Fanélie – Les Gresses Basses – RN7 – 84840 Lapalud
- Le Relais du Soleil – RN7 – 84350 Couthezon
- Aire de Mornas des Adrest – A7 – 84550 Mornas
- Aire de Mornas Village – A7 – 84550 Mornas
- Aire de Sorgues – A7 – 84700 Sorgues
- Aire de Morières – A7 – 84310 Morieres-les-Avignon

L'accès à ces établissements par ces professionnels est soumis à la présentation d'un justificatif professionnel.

L'obligation du port du masque

Cette obligation est prolongée pour toutes les personnes de 11 ans et plus dans les conditions et pour les activités suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage ;
- pour tout rassemblement public générant un regroupement important de population, dont les manifestations sur la voie publique, tel que les festivals, les concerts en plein-air et les événements sportifs de plein-air ;
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants ;
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways) ;
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres ;
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

offices ;
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public.

Le port du masque est également obligatoire dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, en cas de regroupements de personnes et dès lors que la distanciation physique d'au moins deux mètres entre deux personnes ne peut être respectée et que la densité de population est importante.

Le port du masque est obligatoire dans les établissements, lieux et événements dont l'accès est assujetti à la présentation du pass sanitaire :

- dans les parcs et jardins, sur les plages et aux abords des plans d'eau ;
- pour les personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et mettant en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus ;
- pour les personnes pratiquant une activité sportive et les usagers de deux roues.Il ne s'applique pas non plus dans les cas suivants aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique

La consommation d'alcool ayant un effet désinhibant, elle peut faire oublier les gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale, c'est pourquoi la consommation d'alcool sur la voie publique est interdite dans l'ensemble des communes du département. Au-delà du respect de l'application de ces mesures de protection, le préfet de Vaucluse rappelle qu'il est plus que jamais essentiel de se faire vacciner pour se protéger des formes graves du virus et protéger les autres. L'ensemble des centres de vaccination du département sont ouverts, les prises de rendez-vous se font en ligne sur les plateformes sante.fr ou maiia.fr.

L.M.

La Région va financer des appareils de contrôle du Passe sanitaire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Sous réserve d'une approbation du texte de loi par le Conseil constitutionnel, la présentation d'un passe sanitaire à jour est sur le point de devenir la norme pour pouvoir accéder à la vie en société qui nous a tant manqué depuis 18 mois.

En conséquence, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) va s'engager aux côtés de tous les professionnels des secteurs touchés par ces restrictions pour leur permettre de se préparer à ces bouleversements, à commencer par nos restaurants, cafés, lieux de culture, espaces de loisirs…
« Parmi les grands enjeux, la question de la vérification du passe sanitaire à l'entrée de ces espaces est extrêmement importante, explique la Région. Pour beaucoup, la mise à disposition de personnels spécifiquement dédiés à cette tâche est impossible, dans un contexte déjà très tendu en termes de main-d'oeuvre. »
Pour palier cette difficulté et éviter les fermetures, la Région offrira dès la rentrée un cofinancement pour toute acquisition d'appareils de vérification du passe sanitaire à l'entrée des établissements.
« Il en va du maintien de notre vie sociale, complète Renaud Muselier, président de la Région et président délégué des régions de France. La quatrième vague est là, le passe sanitaire est là : soit on choisit de tout refermer et de renoncer à la vie, soit on s'adapte et on oublie le stop and go ! Après avoir longuement échangé avec les professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme, représentés par l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie), nous avons considéré que le maintien de l'activité devait être la priorité. Ces appareils de vérification vont y contribuer, et les semaines à venir seront décisives. »
« Beaucoup de restaurateurs veulent déjà acquérir ces machines avant le 9 août, et l'aide de la Région est la bienvenue, se félicite pour sa part Bernard Marty, président de l'UMIH de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous voulons avant tout pouvoir garder nos établissements ouverts, et toute initiative qui pourra

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

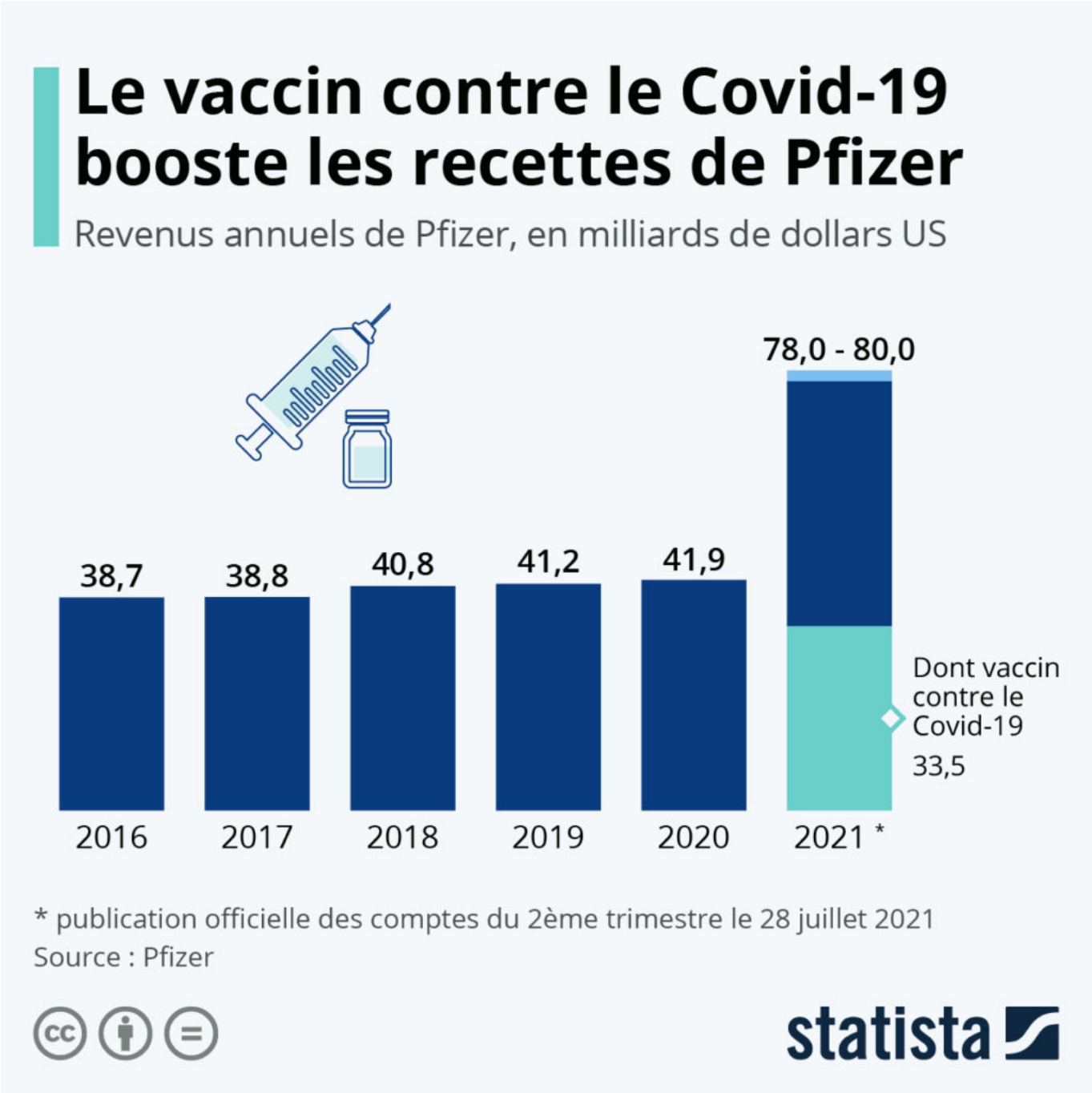
Ecrit par le 2 novembre 2026

nous y aider est bonne à prendre. Certains de ces appareils sont également capables d'organiser la désinfection des mains, des objets, et la purification de l'air – on va s'organiser et tout faire pour rester ouverts ! »

Pfizer dopé par le vaccin contre le Covid-19

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Grâce à des commandes portant sur 2,1 milliards de doses de vaccins anti-Covid-19, Pfizer prévoit d'en vendre pour 33,5 milliards de dollars cette année, contre 26 milliards de dollars attendu en mai. Le BNT162b2, comme le médicament est officiellement appelé, a représenté 41 % des revenus de Pfizer pour ce dernier trimestre, éclipsant ainsi tout autre médicament du vaste portefeuille du géant pharmaceutique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Forte de ses ventes en hausse, l'entreprise a logiquement relevé ses prévisions de chiffre d'affaires et de bénéfices annuels. Il anticipe désormais pour l'ensemble de 2021 un chiffre d'affaires compris dans une fourchette entre 78 milliards et 80 milliards de dollars, contre 70,5 milliards à 72,5 milliards de dollars en mai.

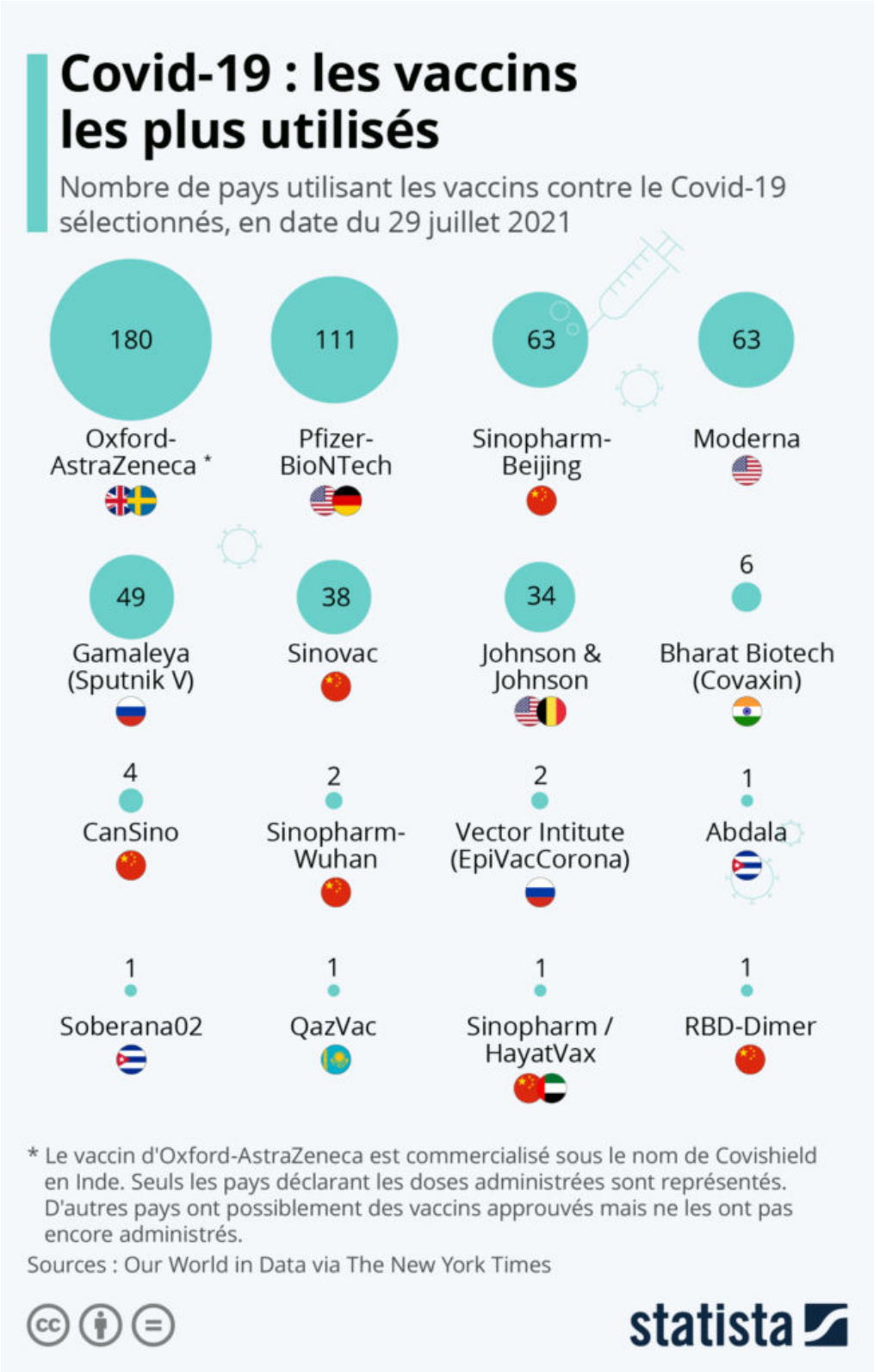
Et ces ventes pourraient encore croître, car Pfizer/BioNTech préconise une troisième dose de son vaccin pour le rendre plus efficace, au moment où le très contagieux variant Delta provoque des flambées épidémiques en Asie et en Afrique et fait remonter le nombre de cas en Europe et aux Etats-Unis.

De Claire Jenik pour Statista

Les vaccins les plus utilisés dans le monde

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

À ce jour, plus de 4 milliard de doses de vaccins anti-Covid-19 ont été administrées dans le monde, soit environ 52 doses pour 100 personnes, mais l'avancement des campagnes reste très variable selon les pays et les régions du monde. On compte désormais 16 vaccins en service dans le monde. La grande majorité sont à double dose, excepté le vaccin Johnson & Johnson, qui est administré à dose unique. Ce vaccin est actuellement utilisé aux États-Unis, Brésil, Afrique du Sud, et dans de nombreux pays européens.

Comme le montre notre graphique, basé sur les données d'Our World in Data rapportées dans le New York Times, c'est le vaccin d'Oxford-AstraZeneca qui est actuellement le plus utilisé dans le monde. Le 29 juillet, 180 pays répartis sur les cinq continents administraient ce vaccin malgré un début de parcours plutôt chaotique. Le vaccin avait effectivement temporairement été suspendu en France et dans plusieurs autres pays en raison d'effets secondaires suspectés. L'Agence nationale de sécurité du médicament avait confirmé l'existence d'un risque « rare » de thrombose atypique associé à ce vaccin, tout en soulignant que sa balance bénéfice/risque restait « favorable ».

Parmi les autres vaccins contre le Covid-19 les plus utilisés, on retrouve en deuxième position celui de Pfizer-BioNTech (111 pays), puis le vaccin chinois Sinopharm (Beijing/Wuhan) désormais administré dans 63 pays au total. L'Américain Moderna, qui tout comme le vaccin BNT162b2 de Pfizer/BioNtech est basé sur la technologie innovante des ARN messagers (ARNm) est également utilisé dans 63 pays à ce jour. Le vaccin Spoutnik V (Russie) est actuellement administré dans 49 pays.

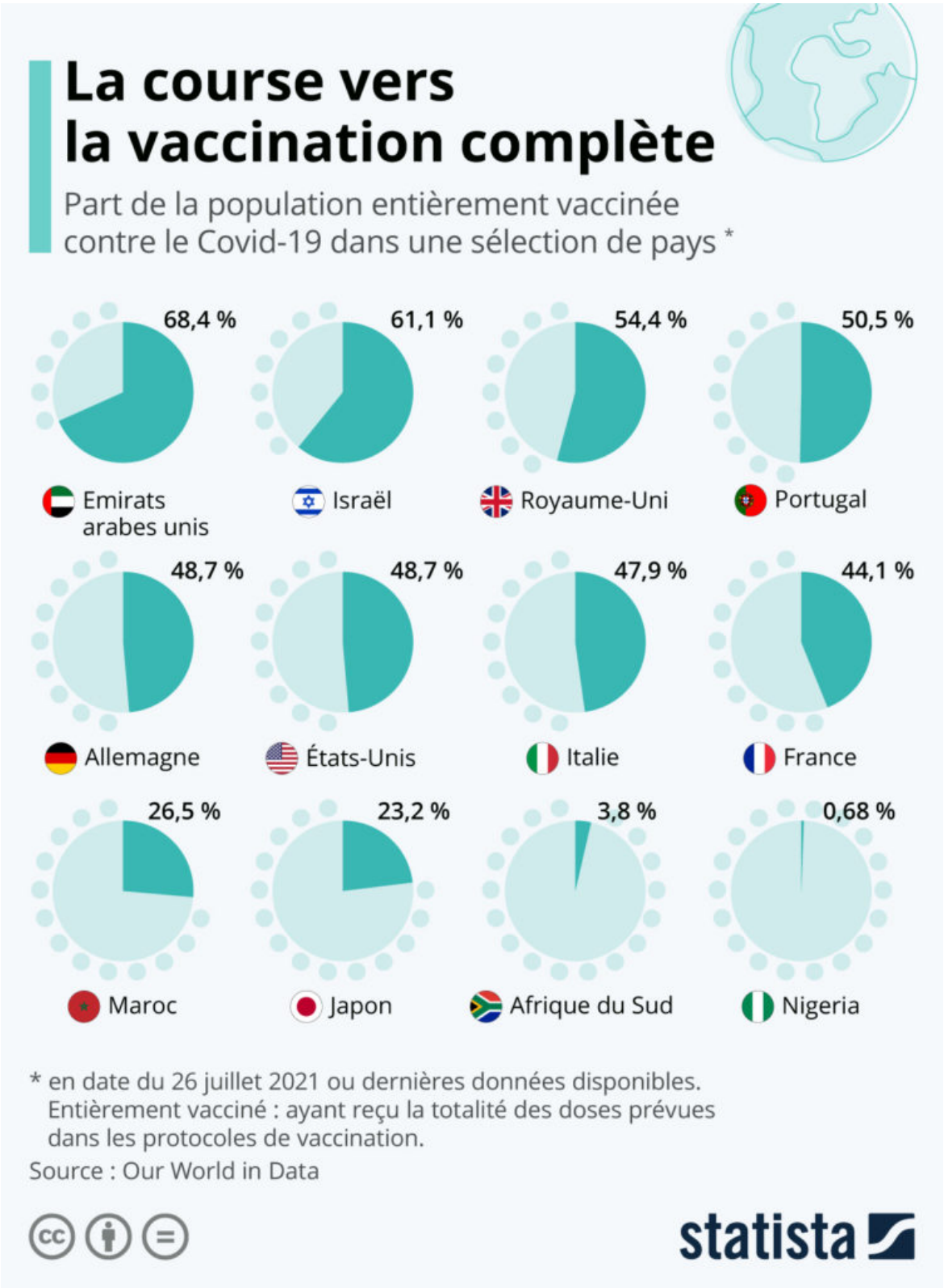
Quatre vaccins anti-Covid ont à ce jour reçu le feu vert de l'Agence européenne du médicament (EMA) pour être administrés aux habitants des pays européens dont la France : BioNtech/Pfizer, validé en décembre 2020 (et aussi le plus utilisé en France), ont suivi le vaccin de Moderna (Spikevax), d'AstraZeneca (Vaxzevria) et celui de Johnson&Johnson (Janssen).

De Claire Jenik pour Statista

Quelle part de la population est entièrement vaccinée ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Plus de 3,8 milliards de doses de vaccins contre le coronavirus ont été administrées dans le monde à ce jour. Une donnée qui a elle seule montre l'ampleur de la campagne de vaccination, du moins dans les pays développés. Toutefois, seules un peu plus d'1 % des personnes vivant dans des pays à faible revenu, ont reçu au moins une dose à ce jour.

En se basant sur les données des autorités sanitaires compilées par Our World in Data, notre graphique donne un aperçu de la course à la vaccination contre le Covid-19 dans le monde. Il indique la part de la population complètement vaccinée dans une sélection de pays, c'est à dire les personnes ayant reçu l'intégralité des doses prévues dans les protocoles de vaccination (deux dans la majorité des cas).

Avec plus de 80 % de ses citoyens complètement vaccinés, Malte figure en tête de ces statistiques. On retrouve ensuite, entre autres, les Émirats arabes unis (68,4 %) et Israël (61 %), alors que le Royaume-Uni a passé le cap des 50 % de vaccination complète. En France, 44 % de la population était entièrement vaccinée le 26 juillet. Après plusieurs jours de débats intenses entre députés et sénateurs, le Parlement a adopté définitivement cette nuit le texte de loi consacré à l'extension du pass sanitaire et la vaccination obligatoire des soignants. Ce premier sera bien étendu aux restaurants, bars, cafés (même en terrasse), aux hôpitaux et maisons de retraites sauf urgences, aux trains, avions et cars de longue distance.

A l'autre bout de l'échelle, on retrouve des pays tels que le Nigeria – pays le plus peuplé d'Afrique- où moins d'1 % de la population est entièrement vaccinée.

De Claire Jenik pour Statista

Covid-19 : le sénateur Alain Milon votera le pass sanitaire

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026





Il sait de quoi il parle, ce médecin généraliste élu maire de Sorgues en 1989, après 24 ans de mandature communiste de Fernand Marin. RPR, puis UMP et aujourd'hui LR, Alain Milon a occupé toutes les fonctions d'élu : conseiller général de Vaucluse (1985-2010), président de la Communauté de communes du Pays du Rhône et d'Ouvèze (1993-2015), sénateur depuis 2004, président de la commission des affaires sociales au Sénat (2014-2020) dont il est toujours membre et c'est à ce titre qu'il s'exprime avec l'expérience qui est la sienne.

Une 4e vague pour la fin août ?

« Je suis tout à fait favorable au pass sanitaire. D'après Jean-François Delfraissy (président du conseil scientifique Covid-19) que nous avons auditionné au Sénat, nous allons avoir une 4e vague d'ici fin-août. Raison de plus pour accélérer la vaccination. »

Et il ne mâche pas ses mots contre les anti-vax : « Ils mettent en avant leur liberté individuelle. Mais en fait, refuser le vaccin, c'est avoir un permis de tuer. Quant au personnel soignant qui refuse de se faire vacciner, qu'on le mette à pied, sans indemnités. »

> « Refuser le vaccin, c'est avoir un permis de tuer. »

Alain Milon insiste sur la qualité du système de soins en France : « On est le seul pays à vacciner

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

gratuitement, à proposer des tests gratuits. Mais on n'aurait pas dû ouvrir les vannes de la gratuité, on aurait dû demander aux patients leur Carte Vitale, la sécurité sociale et les mutuelles auraient remboursé et on aurait gagné 10 milliards. Le financement des retraites a creusé un déficit de 30 milliards d'euros en 2021 et on se retrouve avec un coût de 5 milliards d'euros pour la vaccination et 4,5 milliards pour les tests. En tout, les aides sociales ont explosé à hauteur de 160 milliards d'euros, le fameux 'quoi qu'il en coûte' qu'il faudra bien rembourser un jour. »

Aider les pays les plus pauvres pour éviter l'émergence de nouveau variant

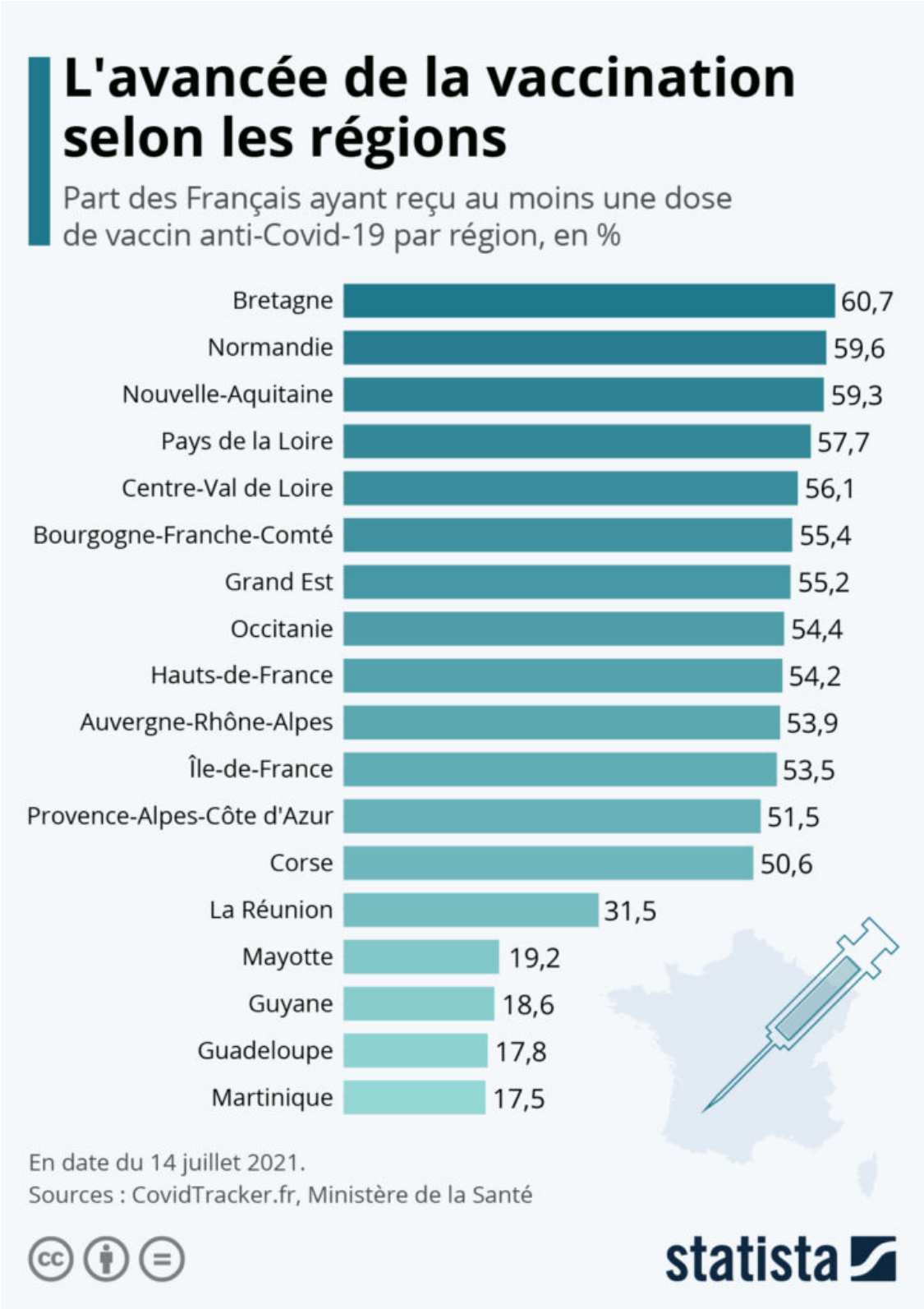
Depuis 17 ans, le docteur Milon a proposé nombre de projets de loi au Sénat (port du casque à vélo, bulletin de vote en braille pour les mal-voyants, encadrement du service public de la poste, bio-éthique). Il a été un farouche partisan du mariage homosexuel, de la PMA (Procréation médicale assistée), de la GPA (Gestion pour autrui), ce qui est plutôt rare chez les élus de droite, il avait aussi lancé une évaluation des mesures de confinement en 2020.

Même si la vaccination progresse en France, avec 50 millions de personnes qui auront reçu les deux doses d'ici fin-août selon le 1er ministre, Alain Milon prévient : « Nous ne sommes à l'abri d'aucun variant tant que 90% de la population mondiale n'est pas vaccinée et on doit aider les pays pauvres qui n'ont pas les moyens de commander des millions de doses ». Analyse que partage le docteur Delfraissy : « Avant la fin de cette année, 40% des pays du monde les plus riches seront vaccinés, pas les autres qui devront attendre 2023 voire 2024. En attendant, est-ce qu'on va rester bloqués chez nous, claquemurés ? »

L'avancée de la vaccination selon les régions

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 2 novembre 2026

Ce graphique donne un aperçu de la proportion de personnes vaccinées contre le Covid-19 dans les régions françaises au 14 juillet 2021, à partir des données du site CovidTracker. À l'échelle nationale, plus de 54 % de la population française était au moins partiellement vaccinée à cette date et 43 % avait reçu l'intégralité des doses prévues dans les protocoles. Cependant, il existe de fortes disparités entre les régions.

Alors que la vaccination progresse globalement bien en France métropolitaine, les départements et régions d'outre-mer accusent un retard important sur la campagne vaccinale. Les taux de vaccination les plus bas sont enregistrés en Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à Mayotte, avec moins d'une personne sur cinq vaccinée. Un résultat qui s'explique notamment par des contraintes logistiques, mais aussi par une plus grande méfiance vis-à-vis des vaccins dans les DOM-TOM. Face à cette faible couverture vaccinale et la hausse des contaminations dans plusieurs territoires, l'état d'urgence sanitaire et le couvre-feu ont été rétablis en début de semaine en Martinique et à la Réunion.

À l'opposé, ce sont les régions métropolitaines de la façade atlantique qui sont les plus avancées : en Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine, autour de 60 % des habitants avaient déjà reçu au moins une injection mi-juillet.

De Tristan Gaudiaut pour Statista